

Affaire Karachi : l'ancien ministre Renaud Donnedieu de Vabres à nouveau mis en examen



L'ex-ministre de la Culture a été mis en examen le 16 avril pour recel d'abus de bien sociaux au préjudice des deux sociétés qui avaient conclu des contrats d'armements avec le Pakistan et l'Arabie Saoudite en 1994.

L'affaire Karachi refait surface. Et Renaud Donnedieu de Vabres se trouve une nouvelle fois sous le feu des projecteurs. L'ancien ministre de la Culture, [déjà mis en examen pour abus de biens sociaux](#) dans le volet financier de l'affaire Karachi, a été de nouveau mis en examen le 16 avril pour recel d'abus de bien sociaux, ont indiqué ce lundi des sources concordantes. **Cette récente mise en examen correspond à un recel d'abus de bien sociaux au préjudice des deux sociétés qui avaient conclu des contrats d'armements avec le Pakistan et l'Arabie Saoudite en 1994.** Conseiller spécial de François Léotard alors ministre de la Défense d'Edouard Balladur (1993-1995), Renaud Donnedieu de Vabres avait été mis en examen une première fois le 15 décembre pour complicité d'abus de bien sociaux par les juges d'instruction Roger Le Loire et Renaud Van Ruymbeke, chargés du volet financier du dossier Karachi.

Les magistrats tentent de déterminer si des rétrocommissions, alimentées grâce à l'intervention d'intermédiaires dans les contrats signés en 1994 avec le Pakistan (Agosta), et l'Arabie Saoudite (Sawari II) ont financé la campagne présidentielle de 1995 d'Edouard Balladur et le Parti Républicain de François Léotard. L'enquête a démontré que le réseau d'intermédiaires, dont faisait partie [l'homme d'affaire Ziad Takieddine](#) également mis en examen, était intervenu après l'arrivée de M. Léotard au ministère de la Défense. **L'ancien ministre de la Culture avait reconnu en garde à vue avoir imposé des "informateurs" avant de se rétracter devant les juges.**

Plusieurs témoins ont récemment évoqué devant les juges une somme beaucoup plus importante de 40 millions de francs. **Je réalise maintenant que les 40 millions qui ont été évoqués lors des négociations sont vraisemblables. Cette somme ne peut venir en aucune cas des fonds secrets**, a déclaré aux enquêteurs, selon le PV d'audition consulté par l'AFP, Serge Hauchart, à l'époque proche de François Léotard, qui avait mené les négociations avec la banque Fondo.

Mais entendu de nouveau le 16 avril par les juges, M. Donnedieu de Vabres a de nouveau démenti avoir eu des contacts avec la banque italienne, affirmant que le montant de 40 millions était "totalement faux", selon une source proche de l'enquête. **Devant les juges, M. Hauchart avait par ailleurs évoqué avoir été "destinataire d'une information privilégiée qui faisait état d'un dépôt important" sur un compte "dans un établissement bancaire au Maroc".** Pour Serge Hauchart, "il s'agissait bien évidemment de fonds restant en dépôt au PR". Les juges ont lancé une commission rogatoire au Maroc afin de vérifier l'existence de ce compte, selon la source proche de l'enquête. MM. Léotard et Donnedieu de Vabres avaient été condamnés en 2004 pour "blanchiment" mais la justice n'a jamais élucidé l'origine exacte des 5 millions de francs.